



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQPi)

CONDUCTEUR D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Contact : 05.53.40.47.40
Mme Balmette-Favretto Corinne
corinne.balmette@educagri.fr

Le métier

Le conducteur ou la conductrice de ligne travaille sous la responsabilité du chef d'atelier, sur des équipements de transformation, d'élaboration ou de conditionnement, afin d'assurer le bon fonctionnement d'un système de production industrielle, agroalimentaire ou d'un autre secteur d'activité, dans le respect des règles de sécurité et d'environnement. Il s'appuie sur les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste.

Objectifs pédagogiques

Le titulaire de la qualification doit être capable de :

- C1. Approvisionner et préparer les installations, machines et accessoires.
- C2. Poursuivre une production, à la prise de poste, selon les indications du dossier de production et/ou des consignes orales ou écrites.
- C3. Régler et mettre en production (lancement ou changement de production) selon les indications du document de réglage, du dossier machine et du manuel de poste.
- C4. Conduire le système de production en mode normal, selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste et/ou des consignes orales ou écrites.
- C5. Conduire le système de production en mode dégradé selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste.
- C6. Mettre en œuvre la procédure marche / arrêt selon les indications du manuel de poste et du dossier machine.
- C7. Entretenir et maintenir les systèmes et matériels conduits.
- C8. Rendre compte oralement et/ou par écrit de l'avancement de la production et/ou d'anomalies.

Pré-requis

Maîtriser les bases de l'expression écrite, orale, de lecture et de calcul.
Aucun diplôme ou certificat n'est exigé.
Intérêt pour les métiers industriels

Contenu

Formation **du 29 Janvier au 8 Juin 2018** rattachée au site du Lycée Etienne Restat, de Sainte- Livrade (47110).



Modules :

Du 15 au 27 Janvier 2018 : possibilité + **70h** de pré-positionnement, savoir de base, consolidation de projet et Technique de recherche d'emploi.

Du 29 Janvier au 8 Juin 2018 : **560 h** CQPi (350 h en centre + 210h en entreprise)

Module	Nombre d'heures	Lieu
Positionnement -Communication	28 h	Sainte Livrade
Qualité, hygiène, sécurité, environnement	42h	Sainte Livrade
Habilitation électrique	35h	AGEN
Elaboration d'un dossier technique et Méthode de résolution de Problèmes	63h	Sainte Livrade
Connaissances en lien avec le tissu industriel local	28 h	Sainte Livrade
Maintenance	63h	Sainte Livrade
Automatisme	35h	AGEN
Organisation de la production	35h	Sainte Livrade
Examen et bilan	9h	Sainte Livrade
SST	12h	Sainte Livrade
STAGES	210 h	ENTREPRISE

STAGES :

Semaine 10 : du lundi 05/03/18 au vendredi 09/03/18

Semaines 15 à 18 : du lundi 09/04/18 au vendredi 11/05/18

Examen le vendredi 8 juin 2018,

Modalités d'organisation

- Plateaux techniques :
 - Salles de cours avec outils informatique, vidéo projection, tableau numérique
 - Salle informatique, salle d'autoformation et centre de ressources
 - Salle de génie industriel et laboratoires d'analyse (dont IAA -Biologie)
 - Hall technologique avec atelier de transformation de jus de fruits
- Accompagnement individuel personnalisé
- Accès restauration collective (Lycée)
- **Les horaires :** du lundi au vendredi sur une plage d'ouverture de 7h45 à 18h15. Horaires adaptés selon les modules et comprenant la pause méridienne. (Présence 35h par semaine) Possibilité de travail posté sur la ligne Jus de fruit ou en entreprise (stage) 2x8, 3x8 ... (horaires décalés 6h-14h-22h) En entreprise, possibilité d'ouverture sur les Wee-end. (Convention de stage).
- Tenues adaptées obligatoires à **apporter par chaque stagiaire** (Chaussures et/ou bottes de sécurité- bottes et/ou tenue de pluie propres et dédiées à la formation)
- Les Équipements de Protection Individuels jetables sont fournis par l'établissement.



Modalités de validation

Le dossier technique et examen final en situation par un jury extérieur agréé par l'UIMM (8 juin 2018)

